



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU**

Bureau du **15 avril 2013**

Décision n° **B-2013-4094**

commune (s) :

objet : Fourniture de pièces détachées, prestations de réparation et maintenance pour détecteurs de gaz de marque OLDHAM - Lancement de la procédure adaptée - Autorisation de signer le marché

service : Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Colin

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 08 avril 2013

Secrétaire élu : Madame Karine Dognin-Sauze

Compte-rendu affiché le : mardi 16 avril 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mmes Domenech Diana, Guillemot, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Crimier, Philip, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Rivalta, Assi.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Desseigne), Buna (pouvoir à M. Charles), Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Mme Pédrini, MM. Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Bernard R. (pouvoir à M. Rivalta), Mmes Peytavin (pouvoir à M. Claisse), Frih (pouvoir à M. Darne J.), MM. Julien-Laferrière, Sangalli (pouvoir à M. Colin).

Absents non excusés : MM. Daclin, Calvel, Arrue, Mme Besson, MM. Vesco, David G., Lebuhotel.

Bureau du 15 avril 2013

Décision n° B-2013-4094

objet : **Fourniture de pièces détachées, prestations de réparation et maintenance pour détecteurs de gaz de marque OLDHAM - Lancement de la procédure adaptée - Autorisation de signer le marché**

service : Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 3 avril 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le présent dossier a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution d'un marché portant sur la fourniture de pièces détachées, les prestations de réparation et de maintenance pour détecteurs de gaz de marque OLDHAM.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure adaptée, conformément aux articles 144-IIla et 146 du code des marchés publics, la Communauté urbaine de Lyon agissant en qualité d'entité adjudicatrice dans le cadre des articles 134 et 135 du code des marchés publics.

Le marché est un marché à bons de commande, conformément à l'article 169 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de 4 ans.

Le marché comporterait un engagement de commande minimum de 75 000 € HT, soit 89 700 € TTC et maximum de 225 000 € HT, soit 269 100 € TTC pour la durée du marché.

Il est proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L2121-29 et L2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve le lancement de la procédure adaptée, en vue de l'attribution du marché portant sur la fourniture de pièces détachées, les prestations de réparation et de maintenance pour détecteurs de gaz de marque OLDHAM.

2° - Les prestations seront attribuées à la suite d'une procédure adaptée, conformément aux articles 144 -IIla et 146 du code des marchés publics.

3° - Les offres seront jugées et classées par le représentant de l'entité adjudicatrice.

4° - Autorise monsieur le Président à signer le marché à bons de commande ayant pour objet la fourniture de pièces détachées, prestations de réparation et maintenance pour détecteurs de gaz de marque OLDHAM et tous les actes y afférents pour un montant minimum de 75 000 € HT, soit 89 700 € TTC et maximum de 225 000 € HT, soit 269 100 € TTC pour une durée ferme de 4 ans, conformément à l'attribution du représentant de l'entité adjudicatrice.

5° - Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire chaque année au budget annexe de l'assainissement - exercices 2013, 2014, 2015, 2016 et 2017 - comptes 6063 et 6152 - opération n° 2P19O2178.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 16 avril 2013.